

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE A LA RÉVISION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES INONDATIONS (PPRNpi) DES VALS DE CHALONNES À ORÉE D'ANJOU

Par arrêté préfectoral DCPAT-2025 n°888 du 3 octobre 2025, le projet de révision des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondations (PPRNpi) des Vals de Chalonnnes à Orée d'Anjou fera l'objet d'une enquête publique préalable à son approbation par arrêté du préfet de Maine-et-Loire de **mercredi 5 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 5 décembre à 16h00**.

Responsable du projet : M. le Directeur départemental des territoires (DDT) - Service urbanisme aménagement et risques – unité prévention des risques - Cité administrative – bâtiment M - 15 bis rue Dupetit-Thouars - 49047 Angers cedex 01. mail : ddt-suar-pr@maine-et-loire.gouv.fr.

Commission d'enquête : M. Georges BINEL, officier supérieur de l'armée de terre à la retraite est nommé président de la commission d'enquête. Sont nommés membres titulaires de la commission M. Gérard DUHESME, cadre supérieur groupe Michelin à la retraite et Mme Luce FRANÇOIS, responsable des ressources internes en collectivité territoriale (ALM), à la retraite.

Date d'ouverture de l'enquête, durée et modalités : L'enquête s'ouvre en mairie de Chalonnnes-sur-Loire (Hôtel de Ville - 14 ter place de l'Hôtel de Ville - 49290 Chalonnnes-sur-Loire), siège de l'enquête, **le mercredi 5 novembre 2025 à 9h00 pour s'achever le vendredi 5 décembre à 16h00**, (31 jours consécutifs). Le dossier soumis à l'enquête publique comporte le dossier de projet de plan et notamment une note de présentation, un règlement, une carte de zonage réglementaire, un dossier d'évaluation environnementale, des annexes dont le bilan de concertation, ainsi que les avis des services et des instances consultés. L'autorité environnementale n'a pas émis d'observation.

- Lieux ainsi que les horaires où le **dossier de l'enquête peut être consulté sur support papier** et le **registre d'enquête accessible au public** ;
- **en mairie de Chalonnnes-sur-Loire** (Hôtel de Ville - 14 ter place de l'Hôtel de Ville - 49290 Chalonnnes-sur-Loire)- aux jours et heures d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, jeudi : 9h/12h – 13h30/17h30 - mardi : 9h/12h - vendredi : 9h/12h – 13h30/16h – samedi : 10h/12h)*
 - **dans les locaux des services municipaux d'Orée d'Anjou** (4 rue des Noues - CS 10025 – Drain -49530 Orée-d'Anjou) - aux jours et heures d'ouverture des services - (lundi, mardi et jeudi : 09h/12h30 – 14h/17h – mercredi : 9h/12h - vendredi 09h/12h30 – 14h/16h)*
 - **en mairie de Champtoceaux**, commune déléguée d'Orée d'Anjou (16 Rue Hippolyte Maindron – BP 70201 Champtoceaux - 49270 Orée-d'Anjou - aux jours et heures d'ouverture de la mairie – (lundi : 9h/12h - 14h/17h – du mardi au samedi : 9h/12h)*
 - **en mairie de Montjean-sur-Loire**, commune déléguée de Mauges-sur-Loire (Place de l'Église – BP 9 - Montjean-sur-Loire - 49570 Mauges-sur-Loire) - aux jours et heures d'ouverture de la mairie – (lundi, mardi, mercredi et vendredi : 09h/12h et jeudi : 15h/17h30)*
 - **en mairie de St Florent-le-Vieil**, commune déléguée Mauges-sur-Loire (Place de la Mairie - Saint Florent le Vieil – 49410 Mauges-sur-Loire) - aux jours et heures d'ouverture de la mairie – (lundi, mardi : 09h/12h et mercredi au vendredi : 15h/17h30)*
 - **en mairie de St Germain-des-Prés** (5, rue de la Mairie - 49170 Saint Germain-des-Prés) - aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi : 8h45/11h45, vendredi : 8h45/11h45 - 15h00 /18h00)*
 - **en mairie d'Ingrandes-Le Fresnes-sur-Loire** (6 rue des Recroits - 49123 Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire) - aux jours et heures d'ouverture de la mairie – (lundi : 9h/12h30 – 15h/18h – mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h30)*
 - **en mairie de St Georges-sur-Loire** (3 Place de l'Hôtel de Ville - 49170 St Georges-sur-Loire) - aux jours et heures d'ouverture de la mairie – (lundi et mercredi : 9h/12h30 – 13h30/17h30, mardi et jeudi : 9h/12h30, vendredi : 9h/12h30 – 13h30/ 16h30)*

Le public peut également faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête, par voie postale en mairie de Chalonnnes, à l'attention de la commission d'enquête, ainsi que par voie électronique à l'adresse : pref-enqpub-ppri-chalonnnes@maine-et-loire.gouv.fr (documents transmis inférieurs à 3,5 MO).

Le dossier peut également être consulté sur :

- un poste informatique : en préfecture, au bureau des procédures environnementales et foncières du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15. Le dossier papier est également consultable en ce lieu sur RDV.
- sur le site internet de l'État dans le Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques – Autres »)

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites

Site de permanence	Dates	Horaires
Mairie de Chalonnnes-sur-Loire	Mercredi 5 novembre 2025	14h-17h00
Services municipaux d'Orée d'Anjou	Lundi 17 novembre 2025	14h00 - 17h00
Mairie de Montjean-sur-Loire commune déléguée de Mauges-sur-Loire	Mercredi 19 novembre 2025	09h00 – 12h00
Mairie de St Germain-des-Prés	Vendredi 21 novembre 2025	15h00 – 18h00
Mairie d'Ingrandes-Le-Fresnes-sur-Loire	Lundi 24 novembre 2025	15h00 - 18h00
Mairie de St Florent-le-Vieil commune déléguée Mauges-sur-Loire	Mardi 25 novembre 2025	09h00 – 12h00
Mairie de Champtoceaux Commune déléguée d'Orée d'Anjou	Samedi 29 novembre 2025	09h00 – 12h00
Mairie St Georges-sur-Loire	Lundi 1er décembre 2025	14h00 - 17h00
Mairie de Chalonnnes-sur-Loire	Vendredi 5 décembre 2025	13h30 - 16h00

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans les mairies de Orée d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Ingrandes-Le-Fresnes sur Loire, Champtocé-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Georges-sur-Loire, Chalonnnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, ainsi que sur le site internet www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques – Autres »)